



## CORONAVIRUS (COVID-19)

### Mesures de prévention pour la santé des travailleurs et des travailleuses du secteur du commerce de détail

#### LA DISTANCIATION PHYSIQUE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS :



Au travail, de l'arrivée à la sortie



Pendant les pauses et l'heure du dîner



Rappelez les règles à la clientèle



Évitez le contact direct pour les salutations et privilégiez l'usage de pratiques alternatives

#### LES MESURES D'HYGIÈNE AUSSI :



Lavez fréquemment vos mains pendant 20 secondes



Éternuez et tousez dans votre coude

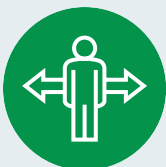


Nettoyez le point de contact du panier d'épicerie



Favorisez le paiement électronique

#### EMPLOYEURS, ASSUREZ-VOUS ÉGALEMENT DE :



Planifier les tâches afin de respecter la distanciation physique de 2 mètres



Nettoyer régulièrement les surfaces fréquemment touchées



Limiter le nombre de clients dans le commerce

Ligne d'information COVID-19 :  
**1 877 644-4545**

Pour joindre un inspecteur de la  
**CNESST : 1 844 838-0808**